

Comité de Pilotage

-

PAEC Causse Noir et Vallée du Gardon de St-Jean - territoire CANO

Lanuejols - 18 décembre 2023



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Personnes excusées

Chambre d'Agriculture du Gard

Hanna MULLER - Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
des Causses Méridionaux

Cécile SANSGHUILHEM - Direction Départemental des Territoires
de la Lozère

Sylvain MATEU - Direction Départementale des Territoires et de la
Mer du Gard

Laure JACOB - Parc Naturel Régional des Grands Causses

Alexandre VIGNE - Mairie de Lanuéjols

Sandrine RIEUTOR - Tourisme Gard

Fransylva

Yves DESMARET - Conseil Départemental du Gard

Florence FAIDHERBE - Fédération de l'hôtellerie de plein air

Ordre du Jour

Bilan campagne 2023

Campagne 2024

Echanges sur le dispositif
de formation

Questions diverses

Rappels

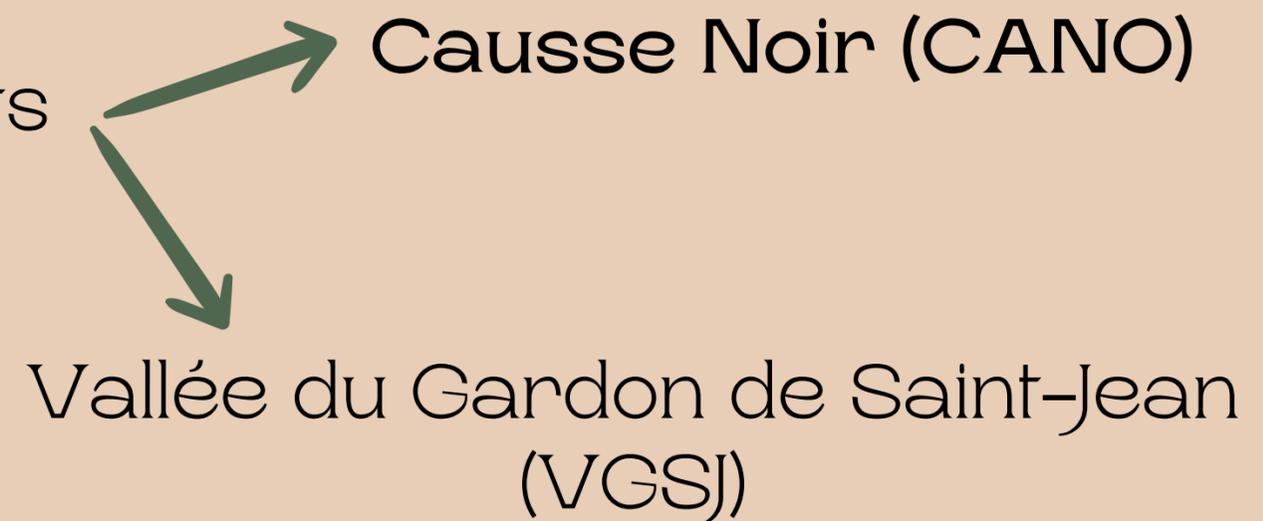
PAEC : **P**rojet **A**gro-**é**cologique et **C**limatique

Fonctionne par appel à projet à destination des territoires

 Dépôt d'un PAEC en sept 2022 pour la campagne des MAEC 2023-2025

PAEC Causse Noir et Vallée du Gardon de Saint-Jean (CNVG)

2 territoires distincts



Bilan Causse Noir

Obtention du PAEC en décembre 2022 avec réduction des budgets : 1 139 489€ demandé -> 635 038€ obtenu

OC_CANO	BIODIVERSITÉ	Natura 2000	B	Oui	812 845,00 €	50,00%	468 664,95 €	163 923,86 €	2 449,49 €
OC_VGSJ	BIODIVERSITÉ	Natura 2000	A	Oui	326 594,00 €	70,00%			

Envoi de courriers à 14 exploitations en janvier 2023, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard -> 11 coupon-réponses reçus

Réunion d'information en février : 6 agriculteurs présents

10 diagnostics agro-environnementaux + 10 plans de gestion réalisés chez les agriculteurs volontaires

Appui du CEN pour les diagnostics agro-environnementaux

Diagnostic

- 1.Éléments de contexte
- 2.Données sur l'exploitation agricole
3. Situation de l'exploitation par rapport aux enjeux
- 4.Proposition de mesures et préconisations
- 5.Priorisation

UG (ilot.parcelle 2023)	Habitat naturel		Enjeu écologique	Pratiques actuelles	Objectifs éco-pastoraux de gestion	Moyens envisagés pour les atteindre	Indicateurs de suivi	Priorité PAEC (de A à D, A étant la plus forte)
	Désignation	Etat éco-pastoral initial						
34.118	Prairie de fauche (6510)	Bon état de conservation. Présence de plus de 4 espèces indicatrices, et plusieurs espèces de bulbeuses.	Maintien d'une prairie de fauche diversifiée	Fauche fin juin, puis pâturage ovin d'automne. Pas de fertilisation	Conserver le bon état de la prairie	Fauche tardive et absence de fertilisation	Plantes indicatrices	A
8.4 8.2	Pelouse à Stipe penné (6210) pelouse à Brome érigé (6210) sur les secteurs avec plus de sol Matorrals à <i>Juniperus</i> (5210)	Etat moyen de la pelouse, embroussaillée et forte dynamique des pins et des buis sur la zone plus profonde (8.2), 40 % de ligneux : Buis, Genévrier et Pins	Ralentissement de la dynamique d'embroussaillage	Pâturage avec les brebis laitières en été et automne	Maintenir le milieu ouvert, contrôle de l'embroussaillage	Pâturage avec taux de raclage adapté Complément mécanique localisé pour limiter l'extension des pins (mesure d'ouverture sur les zones les plus embroussaillées - parcelles 8.2 et 9.3)	niveau d'embroussaillage Etat de conservation	B
9.2 9.3	Pelouse à Stipe penné (6220) et dalles à Orpins (6110*), Matorrals à <i>Juniperus</i> (5210)	Etat moyen de la pelouse embroussaillée par le buis, et quelques jeunes pins (ligneux : 20 %). Présence d'orchidées	Ralentissement de la dynamique d'embroussaillage	Pâturage avec les brebis laitières au printemps, en fin d'été, automne				
13.124	Pelouse à Stipe penné (6210) et dalles à Orpins (6110*)	Bon état. Faible dynamique d'embroussaillage (15 % : Genévrier, Buis, et quelques pins)	Maintien de milieu ouvert	Pâturage avec les brebis laitières à l'automne principalement Quelques passages au printemps et en été	Maintenir le bon état de conservation des milieux	Pâturage avec taux de raclage adapté		A

Bilan 2023 Causse Noir

- les objectifs

	Objectifs 2023*	Réalisé 2023**
Nb d'exploitations engagées	9	10
% Nb d'exploitations engagées / exploitations agricoles du territoire	54 %	50 %
Surfaces en MAEC engagées	1291 ha	941 ha
% surfaces engagées / surface agricole du territoire	27 %	20 %
Montant sur 5 ans	464 445 €	344 471 €

* Ne tient pas compte de la réduction du budget (non détaillée par territoire et par an)

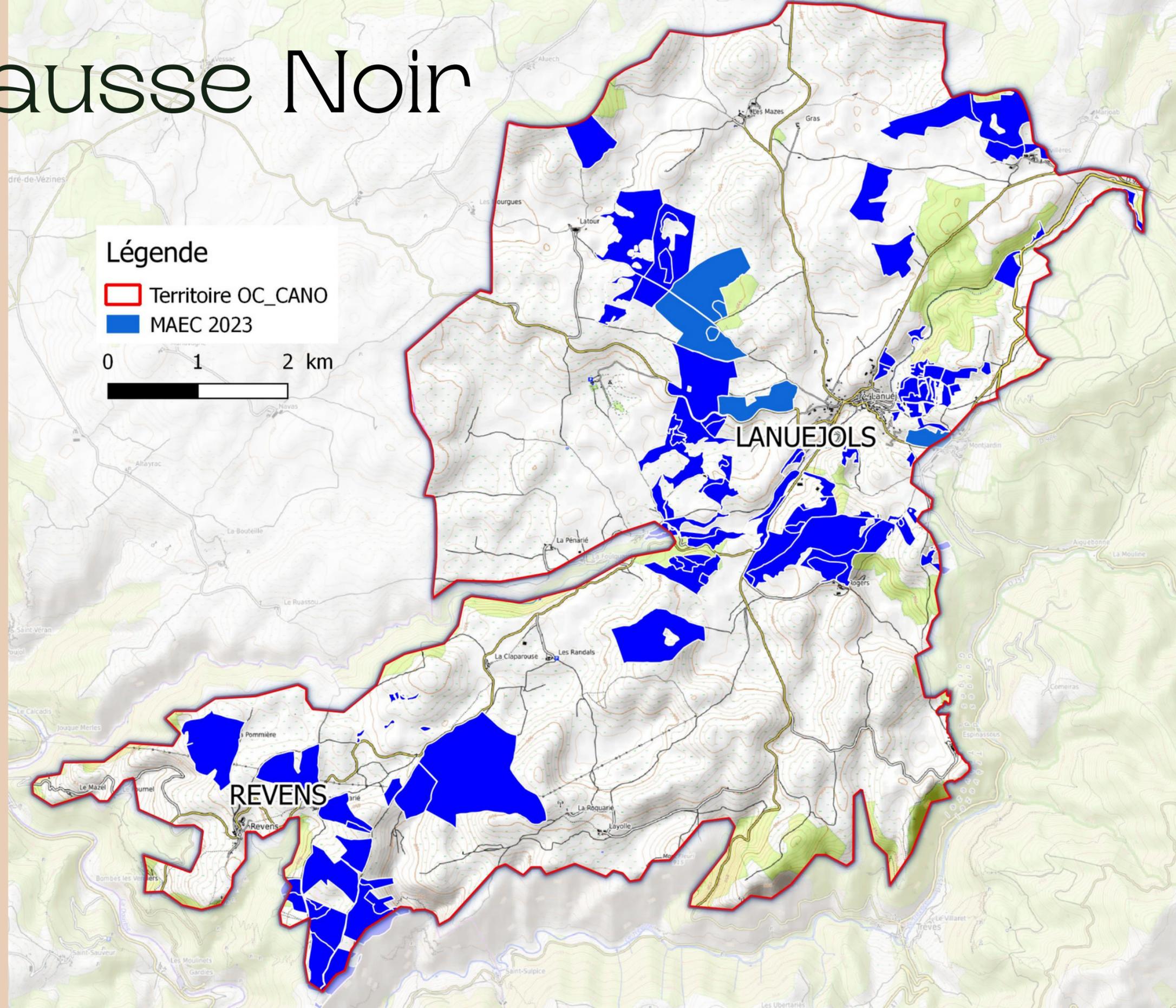
** Chiffres des MAEC avant instruction

Bilan 2023 Causse Noir

Moyenne des contrats :
6889 € par exploitation / an

3281€ par actif / an (en
comptant les parts de GAEC)

Plafond 7500 € /an



Bilan - Mesures contractualisées (1/3)

Mesure	Objectifs PAEC 2023		Contractualisé 2023	
PR1 : Surfaces herbagères et pastorales - 51€/ha	1 exploitation	3 ha	4 exploitations	19 ha

- Mesure de “prairie fleurie” : condition d’au moins 4 espèces différentes de plantes présentes sur la prairie parmi une liste
- Liste de plantes indicatrices d’un milieu favorable, établie à partir d’une liste du CBNM au niveau de l’Occitanie -> nombreux échanges pour trouver une liste locale permettant d’engager des prairies
 - Mesure engagée uniquement dans le cas de prairies fauchées avec absence de pâturage



Bilan – Mesures contractualisées (2/3)

Mesure	Objectifs PAEC 2023		Contractualisé 2023	
PRA3 : Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage - 72€/ha	9 exploitations	1288 ha	10 exploitations	911 ha

- Mesure de “gestion pastorale” : obligation de pâturage et condition d’établir un plan de gestion pastoral
- Il définit des chargements d’animaux et des périodes de pâturage adaptés à la biodiversité présente
 - Mesure appliquée sur tous type d’habitats prioritaires



Bilan - Mesures contractualisées (3/3)

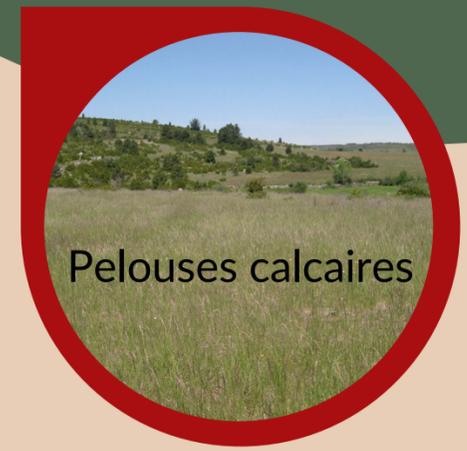
Mesure	Objectifs PAEC 2023		Contractualisé 2023	
OUV2 : Maintien de l'ouverture des milieux - pâturage - 204€/ha	0 exploitation	0 ha	4 exploitations	12 ha

- Obligation de pâturage et condition d'effectuer au minimum un travail mécanique (débroussaillage, gyrobroyage, tronçonnage) dans les 5 ans
- Objectif de ré-ouvrir des milieux en dynamique de fermeture



Bilan - Habitats contractualisés

Priorité du Territoire CANO	Habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire concernés (code natura 200)	surfaces contractualisés	
A	Prairies de fauche (6510), pelouses calcaires (6210), pelouses à Orpins (6110) d'intérêt communautaire	554	ha
B	Matorrals à <i>Juniperus</i> (5210)	387	ha
	Habitats ouverts et semi-ouverts d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaires DREAL		
	Habitats non prioritaires	0	ha

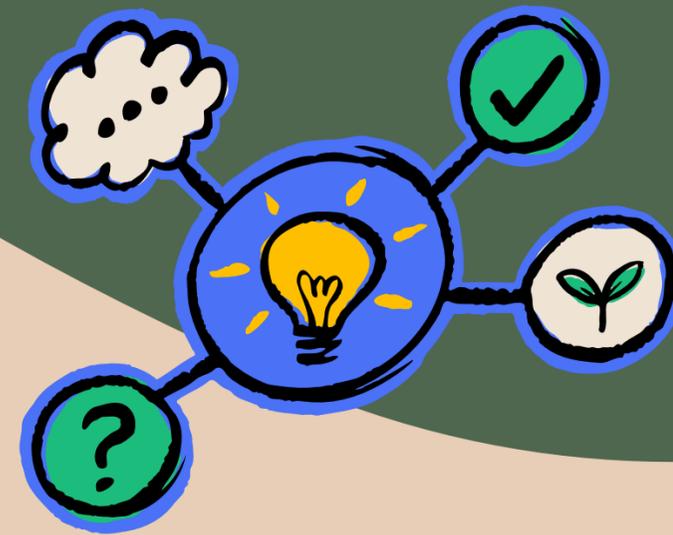


Campagne 2024

	Utilisé	Obtenu
Budget 2023	485 420,4 €	468 664,95 €
Budget 2024	16 755,45	163 923,86 € + 2449,49 €
TOTAL		635 038,3 €

- Reste pour 2024 : 149 617,9 €
 - Représente env. 5 contrats d'en moyenne 5984 € /an, contrats prévus sur le territoire de la Vallée du Gardon de Saint-Jean (nouvelles installations + contrats non terminés en 2023).
Contrat prioritaire sur Causse Noir uniquement si nouvelle installation

Formation obligatoire



Cadre réglementaire :

- à réaliser avant mai 2025
- Dans le cas d'une forme sociétaire, au minimum un associé exploitant doit suivre la formation
- Minimum 7h de formation
- Fiche de formation à faire valider par la DRAAF

Formation obligatoire

Choix indiqués dans le PAEC :

Formation réalisée en interne + complément de compétence botanique (CBNM, CEN ?) ?

Prévu en mai 2024 pour contractants de 2023 et 2024

Demi journée de terrain + rendez-vous individuel pour atteindre les 7h min ?

Support de formation ?

Thématiques à aborder :

- | | | |
|----------------------------|---|---|
| terrain | { | <ul style="list-style-type: none">• reconnaissance de plantes indicatrices,• optimisation fourragère via échanges d'expériences, |
| en salle
(individuel ?) | { | <ul style="list-style-type: none">• enjeux du PAEC• dispositif MAEC (contrôle...) |

Questions diverses

